

**Pierre SERRAND**

Agrégé des facultés de droit  
 Professeur à l'Université d'Orléans  
 pierre.serrand@univ-orleans.fr

**DIPLÔMES**

- 
- 2010            **Agrégation de droit public.** Reçu major du second concours.
- 2009            **Habilitation à diriger des recherches** soutenue le 22 janvier 2009 à l'Université de Paris II devant un jury composé de MM. les Professeurs Denis Alland (Rapporteur), Éric Desmons (Rapporteur), Norbert Foulquier, François Priet (Rapporteur) et Stéphane Rials (Président).
- 1996            **Doctorat en droit.** Thèse soutenue le 5 juillet 1996 à l'Université de Paris II devant un jury composé de MM. les Professeurs Denis Alland (Rapporteur), Pierre Avril, Stéphane Rials (directeur de recherche et Président du jury), M. le Président Bernard Stirn (Rapporteur) et M. le Professeur Didier Truchet : *L'acte de gouvernement (Contribution à la théorie des fonctions juridiques de l'Etat)*. Mention «très honorable» et félicitations du jury à l'unanimité. Prix de thèse de l'Université de Paris II.

**ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT**

- 
- 2016            **Professeur** invité à l'Université de Macerata (Italie).  
 Mars à Mai    Cours magistraux dispensés en droit administratif français.  
                   Organisation d'un colloque international intitulé : «La contrainte en droit».
- Depuis 2010   **Professeur** à l'Université d'Orléans.  
 1997-2010    **Maître de Conférences** à l'Université d'Orléans.  
                   **Cours dispensés dans les matières suivantes :**  
                   Institutions politiques (AES I), Droit constitutionnel (Capacité I), Institutions administratives (Licence I), Droit administratif (Licence II), Droit administratif des biens (Licence III), Histoire des idées politiques (Master I), Droit des contrats administratifs (Master I), Droit public économique (Master II), Droit du contentieux administratif (Master II), Contentieux des contrats administratifs (Master II), Droit de la commande publique (Master II), Droit public des affaires (Master II).
- 1992 -1997    **Allocataire-Moniteur** puis **Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche** à l'Université de Paris II.

**PUBLICATIONS - TRAVAUX**

- 
- 1) Publications dans des revues avec comité de lecture :

- «Actualité de la notion d'attroupement ou rassemblement en droit administratif de la responsabilité», *Lexbase Hebdo*, édition publique, n° 445, 19 janvier 2017.
- «La transparence administrative et le code des relations entre le public et l'administration», *Giornale di Storia Costituzionale*, 2016, n° 31, pp. 115 à 124.
- «La question prioritaire de constitutionnalité», *Giornale di Storia Costituzionale*, 2014, n° 27, pp. 163 à 176.
- «Le droit de l'Union européenne, source du droit français», *Il Diritto dell'Unione europea*, 2014, n° 1, pp. 145 à 168.
- «La loi dans la pensée du baron de Gérando», *Revue d'Histoire des Facultés de Droit*, 2014, n° 33, pp. 425 à 444.
- «Le contrôle juridictionnel du pouvoir discrétionnaire de l'administration à travers la jurisprudence récente», *Revue du Droit Public*, 2012, n° 4, pp. 901 à 923.
- «Feu la jurisprudence *Rekhou*. A propos de l'arrêt d'Assemblée du Conseil d'Etat du 9 juillet 2010, *Mme Cheriet-Benseghir*», *Jus politicum. Revue de droit politique*, 2010, n° 5 (<http://www.juspoliticum.com/Feu-la-jurisprudence-Rekhou-A.html>).
- «Administrer et gouverner. Histoire d'une distinction», *Jus politicum. Revue de droit politique*, 2010, n° 4 ([www.juspoliticum.com/-No4-.html](http://www.juspoliticum.com/-No4-.html)).
- «La loi dans la pensée des rédacteurs du Code Napoléon», *DROITS, Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridiques*, 2006, n° 42, pp. 31 à 47.
- «L'irréductible acte de gouvernement», note sous CE, Ass., 9 avril 1999, *Mme Ba*, *Recueil Dalloz*, 2000, J, p. 335.

## 2) Communications avec actes dans un congrès international :

- «La décision en droit et contentieux administratifs français», E. Calzolaio (dir.), *La decisione nel prisma dell'intelligenza artificiale*, Wolters Kluwer/Cedam, 2020, pp. 111 à 130 ; open access : <http://ladi.unimc.it/files/2020/01/Volume.pdf>.
- «Injusticiabilité et souveraineté», *Justice and unjusticiability. Perspectives and issues between history and comparison* (sous la direction d'E. Calzolaio et L. Lacchè), Zurich, LIT VERLAG, 2019, pp. 115 à 134.
- «Les explications doctrinales à l'injusticiabilité des actes de gouvernement : contribution à une typologie des injusticiabilités», *L'injusticiabilité : émergence d'une notion ? Études publiées en hommage au Professeur Jacques Leroy* (sous la direction de P. Serrand et P. Szwedo), Krakow, Biblioteka Jagiellonska, 2018, pp. 63 à 76.
- «L'acte administratif unilatéral est-il toujours un acte contraignant ?», *La contrainte en droit. Échanges franco-italiens* (sous la direction d'E. Calzolaio et P. Serrand), Zurich, LIT VERLAG, 2017, pp. 67 à 86.
- «Les directives de l'Union européenne en droit administratif français», *Les deuxièmes journées juridiques franco-polonaises. Convergence et divergence entre systèmes juridiques*, Mare et Martin, 2015, coll. «Droit public», pp. 447 à 460.
- «La diversité des injusticiabilités en droit public français», *L'injusticiabilité* (sous la direction de P. Serrand et P. Szwedo), Mare et Martin, 2014, pp. 105 à 124.
- «Actualité du contrôle juridictionnel de l'erreur manifeste d'appréciation», *Le pouvoir discrétionnaire. Regards croisés franco-polonais* (sous la direction de W. Jakimowicz et P. Serrand), Mare et Martin, 2013, pp. 165 à 188.
- «La police administrative saisie par le droit de la concurrence», *Le droit de la concurrence au carrefour du droit communautaire et des droits internes, français et polonais, privés et publics* (sous la direction de P. Serrand), Actes du séminaire franco-polonais de Cracovie du 23 avril 2010, Krakow, 2012, ISBN 978-83-7269-347-1, pp. 155 à 172.
- «La loi, cinquante ans après», *50<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution française*, Les journées du droit français en Pologne, 20-21 novembre 2008, Presses Universitaires d'Orléans, 2011, pp. 119 à 137.

## 3) Ouvrages scientifiques :

- *L'acte de gouvernement (Contribution à la théorie des fonctions juridiques de l'Etat)*, Thèse, Paris II, 1996, 773 p.
- *Les notions juridiques d'attentat, d'attroupement et de rassemblement, en droit administratif de la responsabilité*, Paris, LGDJ, 1994, coll. «Travaux et recherches Panthéon-Assas Paris II», Préface de Jacques Moreau, 96 p.

#### 4) Chapitres d'ouvrages :

- «La garantie normative, entre juridiction et administration. Contribution à une distinction entre garantie de la juridicité de la norme et garantie de son effectivité», *La garantie normative. Exploration d'une notion-fonction* (sous la direction de C. Thibierge), Mare et Martin, 2021, pp. 347 à 358.
- «La densification normative du fait du juge administratif», *La densification normative. Découverte d'un processus* (sous la direction de C. Thibierge), Mare et Martin, 2013, pp. 569 à 583.
- «La force normative de la directive administrative», *La force normative. Naissance d'un concept* (sous la direction de C. Thibierge), LGDJ/Bruylant, 2009, pp. 447 à 457.
- Entrée «Loi», *Dictionnaire des droits de l'homme* (sous la direction de J. Andriantsimbazovina, H. Gaudin, J.-P. Marguénaud, S. Rials et F. Sudre), PUF/Quadrige, 2008.
- «De la législation à la juridiction : l'évolution de la loi en droit public français», *Prace Poswiecone Pamieci Adama Uruszcza (Mélanges à la mémoire d'Adam Uruszcza)*, Prace Instytutu Prawa Własności Intelektualnej Uniwersytetu Jagiellońskiego, 2006, pp. 85 à 92.
- Entrée «Acte de gouvernement», *Dictionnaire de la culture juridique* (sous la direction de D. Alland et S. Rials), PUF/Lamy, 2003.
- Entrée «Réciprocité», *Dictionnaire de la culture juridique* (sous la direction de D. Alland et S. Rials), PUF/Lamy, 2003.
- Entrée «Voie de fait», *Dictionnaire de la culture juridique* (sous la direction de D. Alland et S. Rials), PUF/Lamy, 2003.
- «Le mécanisme de la fondation politique chez Hobbes : Le refus du contractualisme», *Le droit des Modernes (XIV<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Études publiées sous la direction de Stéphane Rials, Paris, LGDJ, 1994, coll. «Travaux et recherches Panthéon-Assas Paris II », pp. 87 à 110.

#### 5) Manuels universitaires :

- *Décisions du droit administratif*, PUF, 2022, coll. «Droit fondamental», série «Case law », 369 p.
- *Droit administratif*, tome 2 *Les obligations administratives*, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 2022, coll. «Droit fondamental», 315 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 6<sup>e</sup> éd., 2022, coll. «Droit fondamental», 305 p.
- *Droit administratif*, tome 1 *Les actions administratives*, PUF, 4<sup>e</sup> éd., 2021, coll. «Droit fondamental», 317 p.
- *Droit administratif des biens* (avec W. Zagorski), PUF, coll. «Droit fondamental», 2021, 319 p.
- *Droit administratif*, tome 1 *Les actions administratives*, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 2019, coll. «Droit fondamental», 316 p.
- *Droit administratif*, tome 2 *Les obligations administratives*, PUF, 2<sup>e</sup> éd., 2019, coll. «Droit fondamental», 314 p.
- *Droit administratif*, tome 1 *Les actions administratives*, PUF, 2<sup>e</sup> éd., 2017, coll. «Droit fondamental», 300 p.
- *Droit administratif*, tome 2 *Les obligations administratives*, PUF, 2015, coll. «Droit fondamental», 305 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 5<sup>e</sup> éd., 2015, coll. «Droit fondamental», 317 p.

- *Droit administratif*, tome 1 *Les actions administratives*, PUF, 2015, coll. «Droit fondamental», 301 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 4<sup>e</sup> éd., 2012, coll. «Droit fondamental», 337 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 2009, coll. «Droit fondamental», 333 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 2<sup>e</sup> éd., 2007, coll. «Droit fondamental», 325 p.
- *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, 2002, coll. «Droit fondamental», 323 p.

6) Direction d'ouvrages :

- *La durabilité saisie par le droit*, Mare et Martin, 2023, Actes du colloque de Cracovie du 22 octobre 2021. Obtention du Partenariat Hubert Curien Polonium (à paraître en juillet 2023).
- *L'injusticiabilité : émergence d'une notion ? Études publiées en hommage au Professeur Jacques Leroy*, Krakow, Biblioteka Jagiellonska, 2018, 300 p.
- *La contrainte en droit. Échanges franco-italiens*, Zurich, LIT, 2017, 285 p.
- *L'injusticiabilité. Échanges franco-polonais*, Mare et Martin, 2014, Préface de M. Granat, 200 p.
- *Le pouvoir discrétionnaire. Regards croisés franco-polonais*, Mare et Martin, 2013, Préface de M. Guyomar, 490 p.
- *Le droit de la concurrence au carrefour du droit communautaire et des droits internes, français et polonais, privés et publics*, Actes du séminaire franco-polonais de Cracovie du 23 avril 2010, Krakow, 2012, ISBN 978-83-7269-347-1, 251 p.

7) Conférences internationales et nationales :

- «Le principe de légalité des sanctions administratives. Le cas de la France», conférence prononcée en distanciel le 6 septembre 2022, à l'occasion du II Congreso Internacional Derecho Administrativo, Universidad Nacional Mayor de SAN MARCOS, Universidad del Peru.
- «Le droit français : notion, situations», conférence prononcée le 23 juin 2019 à l'université de Ternopil (Ukraine), sous la présidence du professeur Fryderyk Zoll.
- «La décision en droit et contentieux administratifs français», conférence prononcée le 9 mai 2019 à l'université de Macerata (Italie), lors du séminaire de recherche intitulé «Le decisione giudiziale, amministrativa e contrattuale nel prisma dell'Intelligenza Artificiale».
- «Justice administrative et territoire(s)», conférence prononcée le 5 avril 2019 lors des Journées juridiques françaises de Sofia (Bulgarie), colloque organisé par la Faculté de droit de l'Université d'Économie Nationale et Mondiale, avec le soutien de l'Ambassade de France et de l'Institut Français de Bulgarie.
- «Le droit français : notion, distinctions», conférence prononcée le 22 mars 2019 à l'Institut de philologie romane de l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne).
- «Injusticiabilité et souveraineté», Colloque du 13 novembre 2017 «L'ingiustiziabilità tra storia, teoria ed esperienze giuridiche», organisé par l'université de Macerata (Italie).
- «Le droit de l'Union Européenne, source du droit français», Conférence prononcée le 14 mai 2013, dans le cadre du Centre de recherche sur les systèmes constitutionnels comparés de l'université de Genova (Italie).
- «La question prioritaire de constitutionnalité», Conférence prononcée le 6 mai 2013, dans le cadre du centre de droit comparé de l'université de Macerata (Italie).
- «Administrer et gouverner», Conférence prononcée le 12 mai 2011, dans le cadre de l'École d'études supérieures «G. Léopardi» de l'université de Macerata (Italie).

- «La mesure de la force normative», Présentation de l'ouvrage *La force normative. Naissance d'un concept* (sous la direction de Catherine Thibierge), LGDJ/Bruylant, 2009, à Paris au Collège de France le 23 octobre 2009.
- «Administrer et gouverner. Histoire d'une distinction», Colloque d'Orléans intitulé «Conseiller, Légiférer, Gouverner» et organisé les 11 et 12 juin 2009 par le Laboratoire des collectivités territoriales de l'Université d'Orléans.
- «La réciprocité de l'article 55 de la Constitution de 1958», Journée du 24 mai 2007, sous la présidence du Professeur Emmanuel Decaux, intitulée «La réciprocité en droit» et organisée par le Centre juridique Pothier (Université d'Orléans).
- «La loi dans la pensée des rédacteurs du Code Napoléon», Journée du 10 décembre 2004, sous la présidence du doyen Gérard Cornu, organisée par l'Institut Michel Villey (Université de Paris II) dans le cadre du bicentenaire du Code civil.

## ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

---

### 1) Direction de thèses soutenues :

Déc. 2014 Wojciech Zagorski, *Le contentieux des actes administratifs non décisifs. Contribution à une typologie du droit souple*, Université d'Orléans. Thèse soutenue devant un jury composé des professeurs Sabine Boussard et Bertrand Seiller (rapporteurs), du Conseiller d'Etat Mattias Guyomar, et des professeurs Jacques Petit, François Priet (président), et Pierre Serrand (directeur de recherche). Obtention, à l'unanimité, de la mention «très honorable» et des félicitations du jury. Maître de conférences à l'université d'Orléans depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 2) Participation à un jury de thèse ou d'HDR :

Déc. 2019 Président du jury de thèse de M. Jérémy Maloir, *Les ministres en Révolution (1789-1795). Du gouvernement à l'administration*, Université de Toulouse (sous la direction du professeur Christine Mengès-Le Pape).

Sept. 2018 Membre rapporteur du jury de thèse de M. Khaled Alharbi, *Les actes de gouvernement en droits français et koweïtien*, Université de Lorraine (sous la direction du professeur Olivier Renaudie).

Janvier 2016 Membre rapporteur du jury de thèse de M. Jean-Marie Argoud, *L'auteur d'un acte juridique*, Université de Paris II (sous la direction du professeur Stéphane Rials).

Sept. 2015 Membre rapporteur du jury de thèse de Mme Élise Boz-Acquin, *L'État et la force armée en droit constitutionnel français*, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (sous la direction des professeurs Eric Desmons et Vincent Tchen).

Déc. 2014 Membre rapporteur du jury de thèse de Mlle Julie Cornu, *Droit au procès équitable et autorité administrative*, Université de Paris II (sous la direction du professeur Jacques Petit).

Janvier 2013 Membre rapporteur du jury de thèse de Mlle Laspiti Vassiliki, *La coopération Europe Etats-Unis en matière de lutte contre le terrorisme et la protection des libertés*, Université de Paris XIII (sous la direction du professeur Eric Desmons).

Juin 2012 Membre rapporteur du jury de thèse de Mlle Aurore Granero, *Les personnes publiques spéciales*, Université de Franche-Comté (sous la direction du professeur Sabine Boussard).

Janvier 2011 Membre du jury de thèse de M. Mouhamad Zakkour, *Le statut de l'exécutif dans la constitution libanaise*, Université de Paris XIII (sous la direction du professeur Eric Desmons).

Sept. 2010 Membre du jury d'HDR de Mlle Paule Quilichini, Université d'Orléans.

### 3) Organisation ou présidence de manifestations scientifiques :

- Oct. 2021 Organisation des journées juridiques franco-polonaises, Cracovie, le 22 novembre 2021.
- Nov. 2018 Présidence de l'atelier «La Constitution économique et environnementale» lors des cinquièmes journées juridiques franco-polonaises ayant eu lieu le 23 novembre 2018 au Sénat sur le thème : «Constitution française, Constitution polonaise. Réflexions à l'occasion d'un anniversaire».
- Nov. 2016 Organisation des journées juridiques franco-polonaises, Cracovie, le 24 novembre 2016.
- Mai 2016 Organisation du colloque franco-italien de Macerata les 19 et 20 mai 2016 et intitulé : «La contrainte en droit».
- Fév. 2015 Présidence de l'atelier «Bilan et perspectives» lors du colloque d'Orléans du 6 février 2015 : Le pouvoir d'injonction du juge administratif. La loi du 8 février 1995, vingt ans après. Actes du colloque publiés à la *RFDA* 2015, n° 3 et 4.
- Nov. 2014 Présidence de l'atelier «Droit public» lors des troisièmes journées juridiques franco-polonaises, Cracovie, les 21 et 22 novembre 2014.
- Oct. 2013 Organisation du colloque franco-polonais de Cracovie sur «L'injusticiabilité» et présidé par Mirosław Granat, juge à la Cour constitutionnelle de Pologne.
- Nov. 2012 Membre du comité scientifique pour l'organisation des journées juridiques franco-polonaises, Convergence et divergence entre systèmes juridiques, Colloque de Cracovie des 23 et 24 novembre 2012, sous le patronage des ministres de la Justice polonais et français.
- Mars 2012 Organisation du colloque franco-polonais de Cracovie sur «Le pouvoir discrétionnaire» présidé par le Conseiller d'Etat Matthias Guyomar.
- Avril 2010 Organisation du séminaire franco-polonais de Cracovie consacré au droit de la concurrence et présidé par le professeur Krzysztof Wojtyczek, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- Mars 2008 Coordination du séminaire consacré au cinquantième de la Constitution du 4 octobre 1958 et organisé à l'Université Jagellonne de Cracovie par les étudiants des universités de Cracovie et d'Orléans.

#### 4) Responsabilités scientifiques :

- Depuis 2020 Membre de l'école doctorale de l'université de Macerata (Italie).
- Depuis 2018 Membre du Comité scientifique de *Internet Law Review TBSP (Towarzystwo Biblioteki Sluchaczow Prawa)* de l'université Jagellonne de Cracovie.
- 2014-2016 Responsable de l'axe «Etat, territoires et politiques publiques», au sein du Centre de Recherche Juridique Pothier (ITP NORMATIS) de l'Université d'Orléans.
- Depuis 2009 Membre du Laboratoire Collectivités Publiques de l'Université d'Orléans, puis, à partir de 2014, du Centre de Recherche Juridique Pothier de l'Université d'Orléans.
- 2004-2018 Membre de la SHFD, Société pour l'Histoire des Facultés de Droit et de la culture juridique.
- Depuis 2004 Membre du Conseil de rédaction de la revue *DROITS, Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridiques*.
- Depuis 1994 Membre du Conseil et de l'Assemblée de l'Institut Michel Villey (Université de Paris II).

#### ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

- Depuis 2020 Président du CED de l'université d'Orléans (Section 02).

- Depuis 2020    Coordinateur pédagogique de l'accord de coopération entre les universités de Lviv (Ukraine) et Orléans.
- Depuis 2019    Directeur de l'École de droit français de Cracovie.
- 2015            Membre des comités de sélection des universités de Orléans et Rennes pour le recrutement d'un maître de conférences en droit public.
- Depuis 2014    Coordinateur pédagogique de l'accord de coopération entre les universités de Macerata (Italie) et Orléans pour l'institution du parcours pluri-diplômant de formation juridique franco-italien.
- 2010-2014     Codirecteur de l'École de droit de l'Université d'Orléans.
- Depuis 2009    Membre des CED et CRD de l'Université d'Orléans.
- 2007-2013     Coordinateur pédagogique pour les études juridiques dans le cadre du programme Erasmus à l'Université d'Orléans.
- 2009            Membre du CED de l'Université de Tours.
- 2001-2008     Membre de la Commission de spécialistes de droit public de l'Université d'Orléans.